

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 33 (1971)
Heft: 15

Rubrik: Précautions à prendre pour l'hiver

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'une lampe baladeuse (courant de 220 volts). Seule une lampe de poche (à pile sèche) est autorisée.

Nous espérons vivement que tous les agriculteurs voudront contribuer à prévenir les accidents et auront aussi le courage d'intervenir lorsqu'ils verront que certains de leurs collègues font preuve d'une dangereuse négligence.

V. M.

Précautions à prendre pour l'hiver

L'hiver a commencé. Afin que les véhicules automobiles puissent traverser sans risques cette période de froid, il faut que les conducteurs qui ne l'ont pas déjà fait prennent sans plus attendre les mesures de précaution qui s'imposent. Les opérations auxquelles on doit procéder sont les suivantes:

- Monter le toit-abri, ou bien, ce qui vaut encore mieux, la cabine de sécurité.
- Remplacer les pneus usés par des neufs à bonne capacité d'adhérence.
- Remettre en état les chaînes à neige en les adaptant éventuellement aux nouveaux pneus.
- Mélanger de l'antigel à l'eau du système de refroidissement.
- Monter le thermostat prévu pour l'hiver ou couvrir le radiateur avec du carton lors de basses températures.
- Vidanger le carter-moteur et le remplir d'une huile plus fluide en prévision des basses températures.
- Démonter la batterie si elle est vieille et la remplacer par une neuve.
- Vidanger les pneus arrière de l'eau qu'ils contiennent éventuellement ou les protéger en ajoutant de l'antigel à l'eau (chlorure de magnésium).
- Pour votre propre sécurité, vous devez contrôler le bon fonctionnement de l'éclairage (phares et feux) et de l'installation de clignoteurs.

D'autre part, il ne faut pas oublier que seuls les feux de croisement (et non pas les feux de position) doivent être allumés en cas de brouillard, de pluie ou de chutes de neige.

Association suisse
pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA